

Santé et sécurité
Réf SS01
Mise à jour : 06/02/2023

ACTEUR EN PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (PRAP IBC)

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

Public concerné

Tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique des secteurs d'activité Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau (IBC)
Effectif :
2 à 10 personnes en intra-entreprise
4 à 10 personnes en inter-entreprises

Prérequis

Aucun.
Néanmoins, il est vivement recommandé au chef d'entreprise de suivre la formation du dirigeant :
« Assurer les conditions de réussite d'une formation-action PRAP en entreprise ou en établissement ».

Accessibilité :

AQUALEHA prend en compte les différents types d'handicaps dans la réalisation de ses formations

Durée :

14h00 de face à face pédagogique, réparties en 2 jours non consécutifs permettant un travail d'intersession.

Lieu :

Salle de formation en intra ou inter-entreprise

Programme

Connaissance des risques et intérêt de la prévention

- Connaître les risques de son métier
- Comprendre l'intérêt de la prévention

⦿ Fonctionnement du corps humain et limites

- Anatomie et pathologies (TMS, lombalgies)
- Activité dynamique et statique au travail
- Les facteurs de risques physiques.

⦿ Observation et analyse du travail

- La situation de travail et l'homme.
- Les éléments de la situation de travail.
- Outils d'observation et d'analyse.

⦿ Être acteur en prévention

- Adapter le travail.
- Participer à la prévention et à la maîtrise des risques dans l'entreprise.
- Les différentes techniques de manutention, s'appuyant sur les principes

de sécurité physique et d'économie d'effort et les déplacements naturels

Moyens et méthodes pédagogiques

Cette action s'appuiera sur une méthode participative, associant des apports théoriques et des exercices pratiques (études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession). Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés. L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié PRAP par l'INRS.

Matériel :

Tableau blanc, support informatique, 1 caisse avec poignée et 1 caisse sans poignée, vidéoprojecteur.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats

L'évaluation des acquis sera réalisée par le biais d'exercices et de mises en situation tout au long de la prestation puis à la fin de celle-ci. Seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire.